CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU RHONE

Direction Générale Adjointe Stratégie et Développement du Territoire Direction de l'Agriculture et des Territoires 12275

RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 14 DECEMBRE 2018 SOUS LA PRÉSIDENCE DE MME MARTINE VASSAL RAPPORTEUR(S): MME CORINNE CHABAUD / M. LUCIEN LIMOUSIN

OBJET : Programme de démoustication expérimentale de la Camargue.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué à l'agriculture, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Suite à un épisode d'infestation exceptionnelle de moustiques en Camargue à la fin de l'été 2005, le Département a décidé, dans le courant de l'année 2006, de confier à l'Entente Interdépartementale de Démoustication du littoral méditerranéen (EID), en accord avec le Parc Naturel Régional de Camargue (PNRC) la mise en œuvre d'un programme expérimental de démoustication raisonnée de la Camargue, encadré par un cahier des charges rigoureux.

Lors du vote du BP 2018, l'assemblée départementale a décidé d'y consacrer un budget de 0,700 M€ Le Département a fait appel à la contribution du Conseil Régional (25 %) jusqu'à son désengagement en 2012 et continue de solliciter les deux intercommunalités concernées (25 %).

L'objectif assigné à cette opération circonscrite à un secteur géographique bien délimité (15 000 ha au départ et 7 945 ha aujourd'hui) a été de réduire la nuisance subie par les populations des zones agglomérées de Port-Saint-Louis-du-Rhône et Salin de Giraud en recherchant des solutions alternatives aux pratiques antérieures utilisant des produits chimiques anti-adultes fortement impactants pour l'environnement afin de préserver l'écosystème camarguais.

Cette démoustication utilisant exclusivement un produit anti-larvaire d'origine biologique, le BTI (seule substance homologuée à ce jour), a été réalisée selon un protocole bien défini, portant notamment sur les dosages et les périodes d'intervention, élaboré en concertation avec les gestionnaires des milieux.

Elle a été également conditionnée à la mise en œuvre d'un suivi écologique et sociologique précis, piloté par le PNRC, le traitement même biologique ayant semble t'il un impact sur les écosystèmes.

C'est dans ce contexte, dans l'attente de la fiabilisation d'un système de démoustication alternatif moins impactant pour les milieux (pièges à Co²), que les maires et les acteurs du territoire de Camargue ont unanimement souhaité que le Département maintienne son programme de démoustication des zones naturelles situées à l'embouchure du Rhône.

Par souci d'efficacité et de visibilité en termes de moyens à mobiliser, l'EID a préconisé de reconduire ce dispositif pendant au moins 3 ans (2016-2018).

Aujourd'hui, les résultats de la 3^{ème} campagne de tests (2015-2017) semblent confirmer l'efficacité du dispositif de piège à Co² en terme de protection des habitations contre la nuisance et son bénéfice environnemental compte tenu de sa grande sélectivité sur les espèces piégées.

Pour l'avenir, il serait néanmoins nécessaire de poursuivre l'expérimentation pour fiabiliser le système et confirmer « les promesses » qu'il semble offrir en terme de moindre impact sur le milieu et d'économie budgétaire potentielles. Des discussions sont actuellement en cours pour définir de façon concertée le cahier des charges que les protagonistes devront mettre en oeuvre pour aboutir à la définition d'une stratégie articulant lutte anti-larvaire et protection des zones habitées.

La contribution du Parc Naturel Régional de Camargue à la démoustication du territoire

Le Syndicat Mixte de Gestion du Parc Naturel Régional (PNR) de Camargue, situé Mas du Pont de Rousty − 13200 ARLES, Président : Monsieur Roland CHASSAIN − sollicite le Conseil départemental pour une subvention de 41 024 € couvrant les frais de mise en œuvre de l'expérimentation de lutte alternative contre les moustiques et le suivi de l'efficacité des pièges à CO² de marque Qista, au Sambuc, au titre de l'année 2018.

Le coût de la mise en œuvre et du suivi du projet expérimental de pièges à CO² s'élève à 58 624 € pour l'exercice 2018 dont le budget prévisionnel s'établit de la façon suivante :

DEPENSES (en €)		RECETTES (en €)	
Gestion technique des pièges, collectes des insectes capturés et tests d'efficacité	19 634	Communauté d'agglomération Arles- Crau-Camargue-Montagnette (ACCM) (7,5%)	4 400
Coordination terrain, réalisation des protocoles, analyse des données et coordination des suivis	11 890	Métropole Aix-Marseille-Provence (7,5%)	4 400
Frais de suivi et de gestion du dispositif	5 000	Région PACA (15%)	8 800
Maitenance annuelle du dispositif BAMS au Sambuc Qista (16 pièges)		CD 13 (70%)	41 024
	22 100		
TOTAL	58 624	TOTAL	58 624

Au vu de ces éléments, je vous propose d'accorder au Syndicat Mixte de Gestion du PNR de Camargue une subvention de 41 024 € pour la mise en œuvre et son suivi de l'expérimentation de lutte alternative contre les moustiques avec des barrières stratégiques anti-moustiques (pièges CO²), au Sambuc.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL